Petites annonces classées

Objekttyp: **Index**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **34 (1954)**

Heft 7-8: **Machines textiles**

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

de l'Union et, en particulier, faire bénéficier l'Italie d'un traitement spécial à cet égard ;

c) fournir une base définitive de règlement pour les excédents encourus par l'Allemagne dans l'Union depuis que la position comptable cumulative de ce pays a dépassé le chiffre de 700 millions d'unités de compte.

C'est ainsi que les dispositions suivantes ont été adoptées :

1° Des arrangements bilatéraux sont conclus entre certains pays créditeurs et débiteurs, aux termes desquels ces derniers s'engagent à rembourser en or, au profit des créditeurs, une partie de leurs dettes envers l'Union.

2° Outre les remboursements reçus bilatéralement des débiteurs, les créditeurs reçoivent de l'Union elle-même un remboursement de 130 millions de dollars par prélèvement sur ses avoirs convertibles.

3° En contrepartie du remboursement d'une partie des dettes qui leur sont dues, les créditeurs s'engagent à accorder de nouveaux crédits à l'Union, à concurrence de la somme des montants suivants : montant non utilisé au 30 juin de leur quota, montant couvert par les arrangements bilatéraux conclus avec les débiteurs, montant d'or reçu de l'Union dans les conditions prévues ci-dessus. Les crédits à consentir en vertu de cette obligation permanente seront utilisés pour régler à 50 % tout nouvel excédent, le reste étant réglé en or.

La mise en œuvre de cet engagement est effectuée en ce qui concerne l'exercice 1954-55, par l'établissement de « rallonges » pour le règlement, sur la base de 50 % en or et 50 % en crédit, d'excédents nouveaux au delà des quotas.

Pour *la Suisse* cette rallonge est de *125 millions d'unités de compte.*

4° De nouvelles facilités de crédit sont ouvertes aux débiteurs. En effet, les remboursements de dettes effectués par ceux-ci, soit immédiatement, soit dans l'avenir, restaureront leurs facilités d'emprunt à due concurrence. De plus, des facilités supplémentaires au delà de leur quota leur seront consenties selon une proportion déterminée, en contre-partie du remboursement de 130 millions de dollars effectué par l'Union au profit des créditeurs.

5° Le mécanisme de l'U. E. P. est simplifié pour l'avenir et comporte en règle générale le règlement des excédents et des déficits futurs non plus, comme les années précédentes sur la base d'un barême différent pour créditeurs et débiteurs, mais sur une base uniforme de 50 % en or et 50 % en crédit.

Pour mettre en œuvre cette proposition, sans réduire l'importance des lignes de crédits ouvertes dans le cadre des quotas, il a fallu procéder à une augmentation de 20 % des quotas et, corrélativement, à un ajustement des positions comptables cumulatives qui, à partir du 1er juillet, seront égales au double de la créance ou de la dette de chaque pays envers l'Union, compte tenu des remboursements effectués à cette date.

Petites annonces classées

N.-B. — Sauf indications contraires, les réponses aux petites annonces doivent être adressées, sous enveloppe affranchie à 15 fr. fr. pour la France et à 30 fr. fr. pour la Suisse, à la Chambre de commerce suisse en France, 16, avenue de l'Opéra, Paris, qui les fera parvenir aux intéressés. Ne pas oublier de rappeler les numéros qui suivent chaque annonce.

AFFAIRES IMMOBILIÈRES

A louer Bureau plein centre Paris. Tél. chauf. central, libre 1er sept. Possibil. 2e pièce et garer voiture (433).

A vendre Bougival (banlieue ouest), 6 min. gare, pavillon 5 pièces, tout confort, jardin 800 m² (437).

TOURISME

Hôtel du Nord, 18, rue Beauregard, Paris. Métro Bonne-Nouvelle. Chambres confortables. Prix modérés. Propriétaire suisse (434).

A vendre Jura français petite usine classée en 1re catégorie avec logements et force, située à 70 km de Genève (435).

OFFRE DE PRODUITS

Emaux, laques, peintures, vernis pour tous usages. Utilisateurs de ces produits renseignez-vous auprès d'un technicien spécialisé. JOMINI B. P. Thiais (Seine). Tél. Bel. 08-68 (436).

L'HOMME MODERNE PREND LE TRAIN

Cet été

DES TRAINS ENCORE PLUS RAPIDES vous feront gagner

2 h. 56 m. entre PARIS et la RUHR
2 h. 27 m. entre PARIS et COLOGNE
1 h. 13 m. entre PARIS et AMSTERDAM
45 m. entre PARIS et FRANCFORT
30 m. entre PARIS et BRUXELLES

SNCF

12-54

LE TRAIN FAIT GAGNER DU TEMPS

✳ *Vient de paraître*

L'ANNUAIRE DESFOSSÉS-SEF 1954

EN DEUX VOLUMES
totalisant 3.700 pages

entièrement remis à jour comprenant :

Notices complètes sur sociétés cotées
Listes et adresses des Administrateurs
Agents de change, Courtiers, Banques et Établissements financiers.

Législation (Loi du 24 juillet 1867 mise à jour au 1er décembre 1953)

PRIX :

Aux bureaux de l'Annuaire (42, rue N.-D.-des-Victoires) .. 7.500 fr.
Franco ..... 7.800 fr.
Etranger (franco) ..... 9.000 fr.

Adresser commandes et montant par chèque bancaire ou chèque post. 1889-86 Paris à « COTE DESFOSSÉS »
42, rue N.-D.-des-Victoires, PARIS-2e
Tirage limité